

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 4 juillet 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour l'autorité compétente par délégation

4^{ème} séance de l'année

Séance du 12 juillet 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 12 juillet, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 30 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Georges BREMENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Andrée MANDIL*- M. Alix NABAJOH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE-EUGENE*- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM*

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 30 (dont 18 en visioconférence*)

Votants : 33 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0)

Secrétaire de séance :

Mme Nadiyah
SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2024.07.04/571

Modification de la représentation de CAP Excellence au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR après démission d'un représentant

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Autres conseillers communautaires : M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY
M. Joseph LEE à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

En cours de séance :

Autre conseiller communautaire : Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Eliane GUIOUGOU

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC- M. Olivier SERVA

En cours de séance :

Autre conseiller communautaire : M. Justin DESSOUT

Rapporteur

M. Eric JALTON
Le président

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 11 9 JUIL. 2024

- publication sur le site internet

ou notification, le : 11 9 JUIL. 2024

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Michel MADO- Mme Magaly MARCIN- M. Dominique THEOPHILE- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.212-10 et L.521-14 ;
- VU le code électoral, en particulier l'article L.273-10 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2023.06.04/433 du conseil communautaire du 23 juin 2023 prenant acte de l'installation d'un nouveau conseiller communautaire et de la modification de l'ordre du tableau à l'issue de la démission du 10^{ème} autre membre du bureau communautaire ;
- VU la délibération n°2024.04.02/535 du conseil communautaire du 10 avril 2024 modifiant la représentation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR à l'issue de la démission d'un des représentants ;

Considérant le rapport du président ;

Lors de sa réunion en date du 10 avril 2024, le conseil communautaire a désigné en remplacement de Monsieur Didier MERIDAN, élu démissionnaire, Madame Laisely PARAT-EDOM uniquement en qualité de représentante de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence auprès de l'assemblée générale de la société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR.

Par lettre datée du 12 juin 2024, la SEML Guadeloupe ENR a sollicité la modification de la délibération afin qu'elle soit mentionnée également parmi les membres de son conseil d'administration.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De modifier, pour la durée du mandat, comme suit la représentation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR :

1 représentant auprès de l'assemblée générale :

- Mme Laisely PARAT-EDOM
(Autre membre du bureau communautaire)

4 représentants au conseil d'administration :

- | | |
|---|--|
| ▪ Mme Jacqueline FAVORINUS
(Conseillère communautaire) | ▪ Mme Laisely PARAT-EDOM
(Autre membre du bureau communautaire) |
| ▪ M. Jean-Luc CÉLIGNY
(Autre membre du bureau communautaire) | ▪ Mme Tania GALVANI
(Autre membre du bureau communautaire) |

ARTICLE 2- D'abroger la délibération n°2024.04.02/535 du conseil communautaire précitée.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de la SEML Guadeloupe ENR ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 18 JUIL. 2024

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le président de la SEML Guadeloupe ENR, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 19 JUIL. 2024

